Réunion du 14 Janvier 2020
P.V. n° 11

Président : M. GAUVIN.
Présents : Mme. BERTON - M. CORNIER.
Administratif : M. MOUTHAUD.

CHAMPIONNAT U14-U17 FEMININES A 11 – PHASE 2 LFNA

Match n° **22096453** – Poule G – E.S. Tonnacquoise Lussantaise / F.C. Chauray du 11/01/2020
Courriel du F.C. Chauray du 09/01/2020 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait du F.C. Chauray.**
Compte-tenu du motif évoqué, la commission n'inflige pas d'amende pour forfait au F.C. Chauray (1er forfait) et note que le F.C. Chauray ne souhaite pas accéder au Niveau 1.

CHAMPIONNAT U14-U17 FEMININES A 11 – PHASE 3 LFNA

Rappel des **modalités d'accessions et de rétrogradations de la deuxième phase vers la troisième phase pour ce championnat U14-U17 Féminines à 11 LFNA** :

Niveau 1 : 4 poules de 6 : **24 équipes.**
Les 2 derniers de chaque poule rétrograderont en Niveau 2 : **8 rétrogradations.**

Niveau 2 : 2 poules de 6 **+** 4 poules de 5 : **32 équipes.**
Le premier de chaque poule **+** les 2 meilleurs deuxièmes de l'ensemble des poules accèderont en Niveau 1 : **8 accessions.**

La **structure de la troisième phase** sera donc (**sauf désistements de clubs**) :

- **Niveau 1** : 3 poules de 8 : **24 équipes.**

- **Niveau 2** : 4 poules de 8 : **32 équipes +** d'éventuelles nouvelles équipes.

Possibilité de faire des poules de 4 avec matches aller et retour.

Pour la **troisième phase**, les clubs avaient la possibilité d'engager de nouvelles équipes **jusqu'au 5 janvier 2020 dernier délai.**

Tous les matchs non-joués à la fin de la deuxième phase n'ont pas été pris en compte pour l'organisation de la troisième phase (classements déterminés selon l'article 14.2 des R.G. de la LFNA : quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matches comptabilisés...).

Le Président
Francis Gauvin
Le Secrétaire de séance
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 17/01/2020 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.